

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151**4 novembre 2003****SOMMAIRE**

A1 S.A., Troisvierges	55204	bourg	55234
Agrolux Engineering, S.à r.l., Luxembourg	55228	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxem- bourg	55234
Akrotec, S.à r.l., Luxembourg	55202	Holding Hezias B.V., S.à r.l., Luxembourg	55233
Alexander Photo S.A., Luxembourg	55235	Il Loft Finance S.A., Luxembourg	55240
All 4 House S.A.H., Luxembourg	55222	Joy Investments S.A.H., Luxembourg	55223
Alpha Network S.A., Luxembourg	55238	Kimberly-Clark Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	55231
Alt Europe S.A., Luxembourg	55230	Korn/Ferry International S.N.C., Luxembourg ..	55239
American Holding S.A., Luxembourg	55208	Latitude S.A., Luxembourg	55226
Ardenza S.A., Luxembourg	55236	LKR Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg .	55202
(L')Atelier Anne-Marie Frère S.A., Luxembourg ..	55222	LR Industrie Holding S.A., Diekirch	55225
Bakery Equity Luxembourg S.A., Luxembourg ...	55230	LR Industrie Holding S.A., Diekirch	55226
BEPEF Investments II, S.à r.l., Luxembourg	55222	Lufindex Holding S.A., Luxembourg	55209
Bétons Frais S.A., Schiffflange	55247	Luminant Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	55248
Bisdorff Soeurs, S.à r.l., Berdorf	55207	Luxembourgeoise Limousines Services, S.à r.l., Diekirch	55224
Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	55246	Luxembourgeoise Limousines Services, S.à r.l., Diekirch	55224
Calliste S.A., Diekirch	55203	Luxforge, G.m.b.H., Troisvierges	55205
Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	55248	MGPF S.A., Luxembourg	55234
Chaussures Marcel Faber, S.à r.l., Echternach ...	55204	Molenaar S.A., Luxembourg	55232
Computerschoul, S.à r.l., Aspelt	55206	MTL, Mutsch Transporte Luxembourg A.G., Ech- ternach	55204
Computerschoul, S.à r.l., Aspelt	55207	Nicotel Holding S.A., Luxembourg	55237
Cosafin S.A., Luxembourg	55223	OT Strips (Luxembourg) S.A., Luxembourg	55231
Credit Suisse Focused Fund Management Compa- ny S.A., Luxembourg	55245	Phines S.A., Luxembourg	55221
Digitec, S.à r.l., Redange-sur-Attert	55203	Phines S.A., Luxembourg	55221
Douvie International Holding S.A., Luxembourg ..	55232	Pouchèra S.A.H., Luxembourg	55233
Douvie International S.A., Luxembourg	55210	Private Equity Group S.A., Luxembourg	55230
Elypsel S.A., Luxembourg	55215	Private Gallery S.A., Luxembourg	55237
Euro Lord Trading S.A., Luxembourg	55247	Protex International S.A., Luxembourg	55230
Eurosprint Holding S.A., Luxembourg	55235	Renaissance Capital (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	55237
Exact (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	55236	Roast, S.à r.l., Luxembourg	55209
Exact Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	55231	Rosebud Holdings S.A., Luxembourg	55231
Fin-Astra Lux S.A., Luxembourg	55203	Rosy Blue Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	55217
G & V Immobilière, S.à r.l., Echternach	55207	Schroeder Charpente, S.à r.l., Schieren	55206
Gray d'Albion Properties, S.à r.l.	55236	Sefin S.A.H., Luxembourg	55223
Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Lu- xembourg	55223	Sefin S.A.H., Luxembourg	55245
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Luxem-			

SGEA Immobilier S.A., Luxembourg	55212	Transass S.A., Schifflange	55202
SKM S.A., Luxembourg	55235	Transnational Financial Investments S.A., Luxembourg	55239
Skywalk S.A., Luxembourg	55238	Transnational Financial Investments S.A., Luxembourg	55239
Soteg S.A., Luxembourg	55236	Transnational Financial Investments S.A., Luxembourg	55239
SR2000, S.à r.l., Luxembourg	55244	UNM Investments No II, S.à r.l., Luxembourg	55212
Sud Invest International S.A., Luxembourg	55230	United PRN Holdings, S.à r.l., Luxembourg	55205
Tacna Holding S.A., Luxembourg	55238	Vital Holdings S.A.	55239
Tec Industrie, S.à r.l., Diekirch	55224	Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg	55247
Tec Industrie, S.à r.l., Diekirch	55225	WF Cycling World, S.à r.l., Diekirch	55205
Thea, S.à r.l., Steinsel	55227	Zaccaria S.A., Luxembourg	55207
Torus S.A., Luxembourg	55229	Zenitel Finance S.A.H., Luxembourg	55223
Trandy Participations & Financements S.A., Luxembourg	55230		

TRANSASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 25.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(066391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

AKROTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.585.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 29 septembre 2003, du/des Gérant(s) de la société AKROTEC, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 31 décembre 2003.

1. Décharge accordée au Gérant pour l'année 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Drakoulis Yannelos, M. George Rizopoulos

2) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Drakoulis Yannelos, M. George Rizopoulos

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

4) La perte qui s'élève à EUR 17.439,33 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AKROTEC, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066321.3/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LKR IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.482.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signatures.

(066394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CALLISTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 44, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 94.660.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, en date du 11 septembre 2003 à 11.00 heures
Nomination

Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Charles Ensch, Diekirch est remplacé par la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Diekirch, le 11 septembre 2003.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. DSO-AJ00048.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902639.3/832/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 octobre 2003.

DIGITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8905 Redange-sur-Attert, 8, rue d'Eil.
R. C. Diekirch B 4.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2003, réf. DSO-AJ00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 octobre 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(902624.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

FIN-ASTRA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.394.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le lundi 29 septembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de un an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

FIN-ASTRA LUX S.A.

D. Murari / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065521.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2003.

CHAUSSURES MARCEL FABER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 2.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902613.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2003.

A1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 13, rue d'Asselborn.
R. C. Diekirch B 5.265.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 juin 2003

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joël André, architecte, demeurant à Rettigny n° 31, B-6670 Gouvy, Monsieur Jacques Windeshausen, architecte, demeurant à Magerotte n° 8, B-6680 St Ode et Monsieur Gérard Windeshausen, horloger-bijoutier, demeurant à rue du Vivier n° 28, à B-6600 Bastogne et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2008.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2003, réf. DSO-AJ00109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902615.3/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 octobre 2003.

MTL, MUTSCH TRANSPORTE LUXEMBURG A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6416 Echternach, 6, rue Jean-Pierre Brimmeyer.
R. C. Diekirch B 6.047.

AUSFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend drei, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Herr Thomas Mutsch, Kaufmann, wohnhaft in L- 6416 Echternach, 6, rue Jean-Pierre Brimmeyer,

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft MTL, MUTSCH TRANSPORTE LUXEMBURG A.G., mit Sitz in L-6416 Echternach, 5 Passage des Demoiselles, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister zu Diekirch unter der Nummer B 6.047, gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 22. März 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 938 vom 30. Oktober 2001.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf vierzig tausend Euro (EUR 40.000,-) beläuft, eingeteilt in zwei hundert (200) gezeichnete und voll eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert Euro (EUR 200,-).

III.- Dass der Komparent Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft MTL, MUTSCH TRANSPORTE LUXEMBURG A.G. geworden ist.

IV.- Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär besagter Gesellschaft, ausdrücklich erklärt dieselbe aufzulösen.

V.- Dass besagte Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

VI.- Dass der Komparent ausdrücklich erklärt alle Aktiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen, und dass er persönlich für die von derselben Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen haftet.

VII.- Dass der Komparent allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

VIII.- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Nach diesen Vorbemerkungen, erklärt der Komparent und hat den unterzeichneten Notar ersucht, festzustellen, dass die besagte Gesellschaft MTL, MUTSCH TRANSPORTE LUXEMBURG A.G. von Rechtswegen aufgelöst ist, und dass der Komparent, als Eigentümer aller Aktien der Gesellschaft, mit allen Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft ausgestattet ist.

Und demgemäss hat der Komparent die ausgegebenen Zertifikate über zwei hundert Aktien dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welche Zertifikate in Gegenwart des instrumentierenden Notars annulliert wurden.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Mutsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 octobre 2003, vol. 356, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Oktober 2003.

H. Beck.

(902568.4/201/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

WF CYCLING WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9220 Diekirch, 56, rue Clairefontaine.

R. C. Diekirch B 94.498.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Diekirch le 9 juillet 2003

Présents:

Christian Weyland 50 parts sociales

Tom Flammang 50 parts sociales

Ordre du jour:

1- Nomination d'un gérant technique avec cosignature obligatoire

Résolutions

1- La réunion des associés prend à l'unanimité la décision de nommer gérant technique de la société avec co-signature obligatoire pour une durée indéterminée, Monsieur Gary Speicher, né le 21.02.1963 et demeurant à L-9370 Gilsdorf, 11, um Aale Wasser.

Diekirch, le 9 juillet 2003.

C. Weyland / T. Flammang

Associé / Associé

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902616.3/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

LUXFORGE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 95.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21 octobre 2003.

M. Weinandy.

(902619.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.085.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.851.

EXTRAIT

En date du 13 octobre 2003, l'associé UNITED INFORMATION GROUP BV, une société de droit néerlandais, a transféré 539 parts de la société UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066030.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SCHROEDER CHARPENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schieren.
R. C. Diekirch B 6.462.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902621.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

COMPUTERSCHOUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 43, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Diekirch B 5.176.

L'an deux mille trois, le premier octobre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Ginette Jones, assistante sociale, née à Luxembourg, le 4 juin 1957, demeurant à L-5710 Aspelt, 43, rue Pierre d'Aspelt.

2.- Madame Rose Simba, formatrice en informatique, née à Gikoro, le 17 août 1964, épouse de Monsieur Eugène Thiwa, demeurant à L-9029 Warken, 22, Cité Bourschertbach;

ici représentée par Madame Georgette Gerges, demeurant à Dudelange;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 22 septembre 2003, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3.- Madame Georgette Gerges, formatrice en informatique, née à Luxembourg le 13 mai 1963, demeurant à L-3522 Dudelange, 15b, rue Emile Mayrisch.

Lesquelles comparantes déclarent qu'elles sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée COMPUTERSCHOUL, S.à r.l., avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 113, Grand-rue;

inscrite au Registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, sous le numéro B 5.176;

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck de résidence à Echternach, le 29 mars 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 20.831;

modifiée suivant acte sous seing privé, daté du 17 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 63.604.

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, en date du 9 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 74.879;

Lesquelles comparantes se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la société d'Ettelbruck, à L-5710 Aspelt, 43, rue Pierre d'Aspelt.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Aspelt.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à six cent vingt Euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Jones, G. Gerges, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2003, vol. 879, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 octobre 2003.

C. Doerner.

(902571.4/209/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

COMPUTERSCHOUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 43, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Diekirch B 5.176.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(902572.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

G & V IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.

R. C. Diekirch B 96.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902622.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

BISDORFF SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Berdorf.

R. C. Diekirch B 2.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902623.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 octobre 2003.

ZACCARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 52.713.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2003, vol. 524, fol. 78, case 2:

I.- Que la société anonyme ZACCARIA S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 52.713, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 3 du 3 janvier 1996.

II.- Que par suite de la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(066108.6/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.147.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMERICAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.147, constituée suivant acte reçu le 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 399 du 21 août 1995;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 590 du 31 juillet 2001, le 30 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1172 du 5 août 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1.- Supprimer la désignation de valeur nominale des actions et convertir la devise d'expression du capital social souscrit de dollars des Etats-Unis en euros au cours du 16 septembre 2003, fixé à EUR 1,-=USD 1,1235, donc un capital s'élevant à EUR 534.045;

2.- Fixer le capital autorisé converti en euros à EUR 3.560.303,- (trois millions cinq cent soixante mille trois cent trois euros), et proroger l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit dans cette limite pour une nouvelle période de cinq ans;

3.- Modifier l'article 5 des statuts de sorte à refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 600 (six cents) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit de dollars des Etats-Unis en euros au cours du 16 septembre 2003, fixé à EUR 1,-=USD 1,1235. Le capital est donc fixé par l'assemblée à EUR 534.045.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé converti à EUR 3.560.303,- (trois millions cinq cent soixante mille trois cent trois euros), qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale et de proroger avec effet immédiat pour une nouvelle durée de cinq années après publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital social souscrit dans les limites du nouveau capital autorisé aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. Le capital souscrit est fixé à EUR 534.045,- (cinq cent trente-quatre mille quarante-cinq euros), représenté par 600 (six cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième paragraphe. Le capital autorisé est fixé à EUR 3.560.303,- (trois millions cinq cent soixante mille trois cent trois euros), qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

J. Elvinger.

(066163.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ROAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 8.000.000,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.486.

EXTRAIT

En date du 13 octobre 2003, l'associé UNITED INFORMATION GROUP BV, une société de droit néerlandais, a transféré 80.000 parts de la société à UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066031.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LUFINDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 53.130.

L'an deux mille trois, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUFINDEX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 53.130, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 68 du 8 février 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.400 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de CHF 54.000,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Francesco Abbruzzese, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

J. Elvinger.

(066077.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

**DOUVIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. DOUVIE INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Registered office: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 69.057.

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DOUVIE INTERNATIONAL HOLDING S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company having its registered office at L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R. C. Luxembourg section B number 69.054, incorporated by deed enacted on established on the 16th March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431 of the 9th June 1999 and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31st July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), by replacing article 3 of the articles of incorporation by the following text:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

2) Cancellation of the word «holding» in the Company's name.

3) Modification afférente des statuts.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31st July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company («société de participations financières (Soparfi)»), not governed by that law, but by the provisions related to commonly said «soparfi» companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend 3 of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31st July 1929, like in articles 1, and to change the Company's name:

Amended articles:

Art. 1. Form, Name. 1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of DOUVIE INTERNATIONAL S.A.

«**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOUVIE INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R. C. Luxembourg section B numéro 69.054, constituée suivant acte reçu le 16 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 9 juin 1999 et dont les statuts sont inchangés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

2) Suppression du mot «holding» dans la dénomination de la Société.

3) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 3 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929, à savoir la modification de la dénomination de la Société.

Articles modifiés:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DOUVIE INTERNATIONAL S.A.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

J. Elvinger.

(066165.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

UNM INVESTMENTS NO. II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.390.000,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.626.

—
EXTRAIT

En date du 13 octobre 2003, l'associé UNITED INFORMATION GROUP BV, une société de droit néerlandais, a transféré 7.426 parts de la société à UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066033.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SGEA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 96.233.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARTS INVEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 88.712,

2. PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 89.823,

les deux ici représentées par Monsieur Frédéric Cipolletti, administrateur de société, demeurant à L-3286 Bettembourg, 7, rue Antoine Zinnen,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 juin 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SGEA IMMOBILIER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 11.30 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PARTS INVEST S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. PARTNERS SERVICES S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) PARTS INVEST S.A., préqualifiée,
 - b) PARTNERS SERVICES S.A., préqualifiée,
 - c) PROLUGEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 90.772.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

G.C.L. S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R. C. S Luxembourg B 71.884.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, PROLUGEST S.A., comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 52, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

G. Lecuit.

(066193.3/220/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ELYPSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 96.234.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARTS INVEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 88.712,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Frédéric Cipolletti, employé privé, demeurant à Bettembourg.

2. PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 89.823,

ici représentée par Monsieur Frédéric Cipolletti, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELYPSEL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PARTS INVEST S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. PARTNERS SERVICES S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: cent actions	<u>100</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) PARTS INVEST S.A., préqualifiée,
 - b) PARTNERS SERVICES S.A., préqualifiée,
 - c) PROLUGEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 90.772.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

KIRCHBERG BÜRO S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R. C. S Luxembourg B 76.574

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, PROLUGEST S.A., comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 52, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

G. Lecuit.

(066198.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.232.

—
STATUTES

In the year two thousand and three on the eighth of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., a Company with registered office at 63, boulevard du Prince Félix, Apartment C, First Floor, L-1513 Luxembourg

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by Mr Marco Dijkerman, private employee, residing in Livange, director of the said company with single signature,

by virtue of a proxy given on October 2, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at five million United States dollars (5,000,000.- USD) represented by five thousand (5,000) shares of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five thousand (5,000) shares and to pay them up by contribution in cash so that the amount of five million United States dollars (5,000,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purpose of registration, the amount of five million United States dollars (5,000,000.- USD) is valued at ...

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately fifty three thousand euro (53,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy, registered in the registre de commerce of Luxembourg under the number B 9.098;
 - Mr Ravi Bhansali, employee, born in Antwerpen (Belgium) on December 23, 1984, residing in B-2610 Wilrijk (Belgium), 11 Berkenlaan.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix, Apartment C, First Floor.
- 3) Has been appointed as auditor:
 - FIACCOM S.A, having its registered office at 7A, ZA Am Brill, L 3961 Ehlange sur Mess, R. C. S. Luxembourg B 86.307.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., une société ayant son siège social au 63, boulevard du Prince Félix, Apartment C, First Floor, L-1513 Luxembourg

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle même ici représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Livange, agissant en tant qu'administrateur de la société, avec signature individuelle, en vertu d'une procuration datée du 2 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq millions de dollars des Etats-Unis (5.000.000,- USD) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La société comparante préqualifiée, et représentée comme dit-est, déclare souscrire les cinq mille (5.000) parts sociales et les libérer par apport en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de dollars des Etats-Unis (5.000.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de cinq millions de dollars des Etats-Unis (5.000.000,- USD) est évalué à ...

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante trois mille euros (53.000,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098;
 - Monsieur Ravi Bhansali, employé, né à Anvers (Belgique) le 23 décembre 1984, demeurant à B-2610 Wilrijk (Belgique), 11, Berkenlaan.
 2) L'adresse de la Société est fixé à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix, Apartment C, First Floor.
 3) A été nommé commissaire aux comptes:
 FIACCOM S.A, ayant son siège social à 7A, ZA Am Brill, L 3961 Ehlange sur Mess, R. C. S. Luxembourg B 86.307.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 8. – Reçu 42.441,22 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

G. Lecuit.

(066234.3/220/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PHINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066242.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

**PHINES S.A., Société Anonyme,
(anc. GLOBAL WIRELESS EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.187.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 16 octobre 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle nonobstant les dispositions des statuts;

- l'assemblée a décidé d'approuver les bilans et les comptes de profits et pertes et d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

Madame Ute Bräuer

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED

pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour PHINES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066240.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ALL 4 HOUSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.053.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 3 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, l'Administrateur et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de - 1 - (un) an, les Administrateurs et le commissaire suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Le Conseil d'Administration
S. Vandi / P. Bouchoms
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065525.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2003.

L'ATELIER ANNE-MARIE FRERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 25 juin 2002

5. L'assemblée nomme la société FISCOGES, S.à r.l., (128, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg) comme commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société
C. Frère
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066050.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.967.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 6 octobre 2003 que le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066477.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

GROUPE INDUSTRIEL ELECTRONIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Signature.

(066205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.009.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(066207.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

JOY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(066209.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ZENITEL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 15.645.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(066211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

COSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.588.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(066213.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LUXEMBOURGEOISE LIMOUSINES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.073.

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Rheims, administrateur, demeurant Chaussée Saint-Job 667, Uccle (Belgique).

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURGEOISE LIMOUSINES SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B numéro 6.073, dont il détient l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1157 du 13 décembre 2001.

III) Que le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

IV) Qu'ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** La société a pour objet la location de taxis et d'ambulances.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Rheims, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, vol. 140S, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

P. Frieders.

(902577.4/212/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

LUXEMBOURGEOISE LIMOUSINES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

P. Frieders.

(902578.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

TEC INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.536.

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LR INDUSTRIE HOLDING S.A., avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Brincourt, retraité, demeurant à F-34480 Puissalicon, 102, chemin des Faïsses,

2) Monsieur Christophe Brincourt, directeur technique, demeurant à F-59184 Sainghin-en-Weppes, 336, rue Abbé Deligny.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TEC INDUSTRIE, S.à r.l., dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société TEC INDUSTRIE, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous la section B numéro 6.536, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 447 du 14 juin 1999 et que les statuts ont été modifiés suivant décision des associés du 18 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 337 du 1^{er} mars 2002 et suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 janvier 2002, publié par extrait au Mémorial C, numéro 756 du 17 mai 2002.

III) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

IV) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante, conforme à l'ordre du jour:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-9990 Weiswampach, Maison 61 à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi à Diekirch.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Brincourt, C. Brincourt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, vol. 140S, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

P. Frieders.

(902575.4/212/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

TEC INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.536.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

P. Frieders.

(902576.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

LR INDUSTRIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.487.

—

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LR INDUSTRIE HOLDING S.A., avec siège social à L-9990 Weiswampach, Maison 61, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B, numéro 6.487, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 447 du 14 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 682 du 3 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Brincourt, retraité, demeurant à Puissalicon (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Mottouille, administrateur de sociétés, demeurant à Liefrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Brincourt, directeur technique, demeurant à Sainghin-en-Weppes (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de la société de L-9990 Weiswampach, Maison 61 à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire sous-signé, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de L-9990 Weiswampach, Maison 61 à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Diekirch.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brincourt, P. Mottoulle, C. Brincourt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, vol. 140S, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

P. Frieders.

(902573.4/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

LR INDUSTRIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

P. Frieders.

(902574.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2003.

LATITUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 87.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 20 août 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

Commissaire aux comptes

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de commissaire aux comptes et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat pour la période du 1^{er} janvier 2003 à ce jour.

L'assemblée a décidé de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la société:

- ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2003.

Conseil d'administration

L'assemblée a décidé d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- SHAPBURG LIMITED

- QUENON INVESTMENTS LIMITED

- LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED

de leurs fonctions d'administrateurs et décide d'accorder pleine et entière décharge de leurs mandats aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats pour la période du 1^{er} janvier 2003 à ce jour.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Peigneux, directeur, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

- Madame Catherine Koch, directeur, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Claude Thoma, avec adresse 14, rue Mathias Perrang, L-8160 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour LATITUDE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02328. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066255.3/1005/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

THEA, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7322 Steinsel, 54, Montée Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 96.248.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Michèle Darmont, administrateur de société, demeurant à L-7322 Steinsel, 54, Montée Willy Goergen, née à Jemeppe sur Meuse (B), le 2 août 1951.

Laquelle comparante, présente comme il est dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de THEA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités de conseils en entreprise.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 850,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associée unique représentée et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:
Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Michèle Darmont, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le siège social est établi à L-7322 Steinsel, 54, Montée Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Darmont, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 octobre 2003.

P. Decker.

(066726.3/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

AGROLUX ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.

R. C. Luxembourg B 96.247.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CASABLANCA CORP., ayant son siège social à Suites 21/22, Maluaga, Alofi, Niue, IBC numéro 009010, ici représentée par son directeur, Madame Brigitte Pochon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AGROLUX ENGINEERING, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet:

- l'ingénierie, le conseil, l'étude et la réalisation de projets en industries agro-alimentaires et de santé s'y rattachant;
- la création et la constitution d'usines agro-alimentaires et de santé en leur globalité, en qualité de contractant général.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (1.240,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, CASABLANCA CORP., préqualifiée, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.

2. Gérance:

Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean-François Paul Michel, ingénieur, né à Louhans (France), le 16 juin 1959, demeurant à F-69260 Charbonnières les Bains, 25, Chemin de la Bressonnière, comme gérant technique;
- Madame Laurence Michel, directrice administrative, née à La Seine-sur-Mer (France), le 18 décembre 1962, demeurant à F-69260 Charbonnières-les-Bains, 25, Chemin de la Bressonnière, comme gérante administrative.

Le gérant technique a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le gérant administratif ne pourra engager la société que par sa signature conjointe avec le gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Pochon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, vol. 140S, fol. 58, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

G. Lecuit.

(066724.3/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

TORUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.165.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 29 septembre 2003 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été co-opté administrateur de la société avec effet immédiat au 29 septembre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066275.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ALT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 87.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PROTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 59.856.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066219.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SUD INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 69.611.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

TRANDY PARTICIPATIONS & FINANCEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 80.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066225.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PRIVATE EQUITY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 84.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066227.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BAKERY EQUITY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.
R. C. Luxembourg B 90.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

EXACT HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

EXACT HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(066248.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ROSEBUD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 69.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.149.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 septembre 2003, du rapport des Gérants de la société KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 31 décembre 2000 & 2001.

1) Approbation du rapport de gestion des Gérants pour les exercices se terminant au 31 décembre 2000 & 2001.

Approbation des bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour les exercices 2000 & 2001.

3) L'acceptation de la démission de M. Anthony Gamron à compter du 24 avril 2003 ainsi que la décharge pour l'exercice de son mandat sont confirmées.

La nomination de Mme Jolene Varney à compter du 25 avril 2003 pour une durée indéterminée est confirmée.

4) Décharge aux Gérants pour l'exercice de leur mandats pour les années 2000 & 2001 et réélection de M. Robert Schol et M. Roberto Bonetto pour une durée indéterminée.

5) Pour l'année 2000: Du profit qui s'élève à EUR 34.422.720,91 un montant de EUR 528.775,67 est affectée à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour l'année 2001: La perte qui s'élève à EUR 31.343,05 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG, S.à r.l.

R. Jan Schol

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066325.3/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.714.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 31 décembre 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

DELOITTE & TOUCHE

2 Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

3) La perte qui s'élève à LUF 250.330,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066327.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

MOLENAAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.776.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 octobre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MOLENAAR S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 30 juin 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 30 juin 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 30 juin 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 30 juin 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 2 octobre 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 2 octobre 2003.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

3) La perte qui s'élève à EUR 7.908,58 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLENAAR S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066329.3/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

DOUVIE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 69.057.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Signature.

(066380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

POUCHERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 44.617.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 septembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société POUCHERA S.A., Société Anonyme Holding, que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

Ebben Slaats de Jonge

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 10 septembre 2003.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de Ebben Slaats de Jonge en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 10 septembre 2003.

4) Du profit qui s'élève à EUR 283.688,73 un montant de EUR 3.837,17 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POUCHERA S.A., Société Anonyme Holding

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066332.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HOLDING HEZIAS B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège effectif: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.351.

Informations suivant la loi du 27.12.1992, Art. 160-2, relatives à l'ouverture du siège à Luxembourg

a) Adresse: 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Toute l'activité de la société ainsi que son siège effectif seront transférés à l'adresse précitée; tous les bureaux en dehors du Grand-Duché de Luxembourg seront fermés à partir du 01.01.03.

b) Activités de la société:

investir et prendre des participations dans d'autres sociétés et entreprises; faire toutes actions nécessaires en vue de l'acquisition, et la gestion de valeur mobilières de toute espèce, accorder des financements à des sociétés appartenant au groupe; toutes autres opérations pouvant être utiles dans l'accomplissement de l'objet de la société au sens le plus large.

c) Registre et numéro d'immatriculation: Drenthe, Pays-Bas, numéro d'enregistrement 04033093 (Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Drenthe).

d) Dénomination et forme sous lesquelles la société opérera à Luxembourg: HOLDING HEZIAS B.V., société à responsabilité limitée.

e) Personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers (à partir du 01.01.03):

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant.

f) capital: EUR 18.000,- représenté par sept cent vingt (720) parts de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

HEZIAS B.V.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(066475.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

MGPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.379.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 13 octobre 2003 que:

- Les démissions de Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2543 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leurs fonctions d'administrateurs de la société ont été acceptées avec effet immédiat. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066467.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 79.540.

—
Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

(066259.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 79.540.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 septembre 2003

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la société HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.:

- que le bilan et le compte de profits et pertes au 31 octobre 2002 sont approuvés;

- qu'il est donné décharge aux gérants actuels et à HEWLETT-PACKARD SPAIN ETVE, S.L. pour la durée respective de leur mandat au cours de l'année qui se termine au 31 octobre 2002;

- que les mandats des gérants actuels HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG ENTERPRISES, S.à r.l., HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l. sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui viendra à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2003;

- que décharge est accordée à ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises, pour leur mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 octobre 2002 et que leur mandat est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui viendra à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066250.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

55235

SKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.378.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 13 octobre 2003 que:

- Les démissions de Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2543 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Michel Thibal, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leurs fonctions d'administrateurs de la société ont été acceptées avec effet immédiat. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066473.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

EUROSPRINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.946.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9E à Lugano (Suisse), administrateur-délégué

- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

- Monsieur Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066592.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

ALEXANDER PHOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.924.

—
EXTRAIT

Il a été constaté

1) le décès de Monsieur Johan Mussche, administrateur du group «A» de la société en date du 1^{er} août 2001;

2) la nomination de Mademoiselle Cindy Reiners en date du 8 mai 2001 est à considérer comme nomination d'un administrateur du group «B».

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066612.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

ARDENZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.824.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, Président.
- Monsieur Jacobus Johannes Van Ginkel, demeurant à Bennebroek (Pays-Bas),
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066595.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

EXACT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.392.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

EXACT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(066478.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

SOTEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066382.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

GRAY D'ALBION PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 80.234.

EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société GRAY D'ALBION PROPERTIES, S.à r.l. en date du 1^{er} octobre 2003 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.
- Mademoiselle Martine Even a démissionné en tant que gérante de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour extrait conforme

Par Mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066619.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

NICOTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.333.

—
RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans le texte de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 28 août 2003 au siège social, publié le 9 septembre 2003 sous le numéro L030054840.3.

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Carmine De Gennaro de sa fonction de Président du conseil d'administration, ainsi que les démissions de Messieurs Gerardo De Gennaro, Daniele Giulio De Gennaro, Vito De Gennaro, Giovanni De Gennaro de leur fonction d'administrateur et les remercie pour leur activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer à partir de ce jour, comme nouveau président du conseil, Monsieur Luca Checchinato demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de réduire le nombre d'administrateur de sept à trois membres. Le conseil d'administration se composera comme suit:

- Monsieur Luca Checchinato, président,
- Madame Solange Velter, administrateur,
- Monsieur Patrick Ehrhardt, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NICOTEL HOLDING S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04608.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066199.3/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

PRIVATE GALLERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 90.269.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2002 et enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour PRIVATE GALLERY S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(066110.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.541.

—
Décision de l'Actionnaire unique

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., prise en date du 27 août 2003 les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2002:

1. Décharge accordée au gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. pour l'année 2002.
2. Election du nouveau Gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée illimitée.
3. Le profit qui s'élève à USD 34.650,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RENAISSANCE CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066317.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

55238

TACNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.185.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2003, vol. 524, fol. 78, case 6:

I.- Que la société anonyme TACNA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 60.185, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 598 du 30 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1066 du 26 novembre 2001.

II.- Que par suite de la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(066111.5/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SKYWALK, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 87.015.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 2003, enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2003, vol. 524, fol. 78, case 5:

I.- Que la société anonyme SKYWALK, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 87.015, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 1037 du 6 juillet 2002.

II.- Que par suite de la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(066114.5/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

ALPHA NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 65.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

MAZARS

Signature

(066384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

KORN/FERRY INTERNATIONAL S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: F-75008 Paris, 49-53, avenue des Champs-Élysées.
Succursale de Luxembourg: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 44.490.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2003 de la société en nom collectif

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

- il est donné décharge de leur mandat aux cogérants de la société pour l'exercice 2001-2002;
- les fonctions de gérant de Monsieur Jean-Marie Van Den Borre, demeurant à Flanders Poppies - 37, Magere Schorrelaan, B-8300 Knokke, né à Gand (Belgique), le 17 juillet 1942, sont renouvelées pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'exercice à clore le 30 avril 2003;
- la société RINAUDO ET ASSOCIES, représentée par son gérant, Monsieur Patrick Rinaudo et par son suppléant, Monsieur Alain Rinaudo, est nommée commissaire aux comptes pour une période de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2008.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour KORN/FERRY INTERNATIONAL S.N.C., Société en nom collectif

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04452. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066245.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

TRANSNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 34.227.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

TRANSNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 34.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(066265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

VITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 80.153.

EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société VITAL HOLDINGS S.A. en date du 6 septembre 2003 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société VITAL HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;
- Monsieur Graham J. Wilson, Maître Guy Ludovissy et Monsieur François Manti ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat;
- FIDUCIAIRE PREMIER S.A. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066622.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

IL LOFT FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 96.249.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LTD, en sa qualité de trustee de THE SAPORITI FAMILY TRUST, ayant son siège social à Guernsey, Channel Islands (UK), Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, ici représentée par Mademoiselle Francesca Docchio, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 10 septembre 2003.

2. M. Marco Sterzi, conseil économique, né à Milano (I), le 10 novembre 1964, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

La prédite procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IL LOFT FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 4.000.000,00 (quatre millions d'Euro), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.780.000,00 (trois millions sept cent quatre-vingt mille Euro), représenté par 1.890.000 (un million huit cent quatre-vingt-dix mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes

d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou d'un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3ème lundi du mois de septembre de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, la personne qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} lundi du mois de septembre 2004 à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LTD as Trustee of THE SAPORITI FAMILY TRUST, précité		
1.889.999 actions	3.779.998,- EUR	
M. Marco Sterzi, précité	1 action	2,- EUR
Total:	1.890.000 actions	3.780.000,- EUR

Toutes ces actions ont été libérées intégralement comme suit:

° jusqu'à concurrence de EUR 3.779.998,- (trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euro),

par l'apport fait par la société BARING TRUSTEES (GUERNSEY) LTD en sa qualité de trustee de THE SAPORITI FAMILY TRUST, préqualifiée, de:

1. 90% soit 630.000 actions de la société anonyme de droit italien dénommée IL LOFT S.p.A., ayant son siège social à Gallarate (VA), Via Pegoraro n° 24, inscrite au Registre des Sociétés de Varese sous le n° 02155970128, évalués à EUR 3.199.506,40 sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

2. 90% soit 90.000 actions de la société anonyme de droit italien dénommée DESIL S.p.A., ayant son siège social à Gallarate (VA), Corso Sempione n°7, inscrite au Registre des Sociétés de Varese sous le n°02115280022, évalués à EUR 580.491,60 sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur, la société MAZARS, ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, daté du 16 septembre 2003, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions des sociétés IL LOFT S.p.A. et DESIL S.p.A. à la société IL LOFT FINANCE S.A., a été rapporté au notaire instrumentaire par l'apposition des endossements sur les titres apportés et par deux déclarations écrites faites par le président et administrateur unique des sociétés concernées.

° et par la somme de EUR 2,- (deux Euro), payée par M. Marco Sterzi, précité, par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 2,- (deux Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Les parties déclarent que la présente constitution a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.600,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Giorgio Saporiti, entrepreneur, né à Besnate, Varese, Italie, le 13 janvier 1938, I-Gallarate (Va-Italie), via Egeo n° 90;
 - b) Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à Milano (I), le 10 novembre 1964, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
 - c) Mlle Francesca Docchio, employée privée, née à Bergamo (Italie), le 29.05.1971, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.
4. M. Alessandro Cattaneo, réviseur d'entreprises, né à Gallarate (Va-I), le 9 juin 1964, I-Gallarate (Va), 7, Corso Sempione, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.
6. Le siège social est fixé à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Docchio, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, vol. 140S, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

J. Delvaux.

(066728.3/208/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

SR2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 89.535.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un gérant

(066274.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

SEFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A. et le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

SEFIN S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066295.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 40.874.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the fifteenth of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 45.726, a company with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

here represented by Mr Germain Trichies, Director of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zürich, on October 10, 2003.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY, R.C. B Number 40.874, a société anonyme, was incorporated pursuant to a deed of notary Paul Frieders, then residing in Luxembourg, on 20 July 1992, published in the Mémorial Recueil Spécial C Number 381 of 4 September 1992.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and most recently by a deed of notary Reginald Neuman, then residing in Luxembourg, dated 17 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 217 of 8 February 2002.

- The corporate share capital of the company is set at two hundred thousand (200,000.-) United States dollars represented by two thousand (2,000) shares entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

- The appearing party as liquidator of the company CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY declares that the activity of the company has ceased, that the sole shareholder is vested with all the assets and that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office («siège social») of the dissolved company, presently at L- 2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register of CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY with the relevant transfers.

Upon these facts the notary stated that the company CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 45.726, société avec siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Germain Trichies, Directeur, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (Luxembourg), S.A., avec adresse professionnelle à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zürich, le 10 octobre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY, R.C. B numéro 40.874, fut constituée par acte reçu par le notaire Paul Frieders, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 381 du 4 septembre 1992.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 Septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 217 du 8 février 2002.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent mille (200.000,-) dollars US, représenté par deux mille (2.000) actions, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY déclare que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre d'actions avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Trichies, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, vol. 140S, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(066767.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 89.589.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport des Gérants de la société BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Approuver les comptes annuels de la société pour la période se terminant au 31 décembre 2002.

2) Reporter la perte qui s'élève à EUR 395.628.088,- pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.

3) Accorder décharge aux Membres du Conseil de Gérance de leurs obligations pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.

4) Elire et/ou confirmer l'élection en tant que Gérants A de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatifs à l'année 2003:

- M. Harrison Mac Kellar Bains, né le 8 juillet 1943 à Pasadena en Californie, résidant au 345 Park Avenue NY-10154 New York USA.

- M. Christian Jean-François Cuisine, né le 12 janvier 1950 à Paris en France, résidant au 3, rue Joseph Monier F-92506 Rueil-Malmaison France.

- M. John Anthony Lawrence, né le 23 mars 1963 à Gustine en Californie, résidant à 8 Watery Lane Swords Dublin 2 Irlande.

Elire et/ou confirmer l'élection en tant que Gérants B de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatifs à l'année 2008:

- M. Robert-Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft en Hollande, résidant au 31A, rue du Golf L-1638 Luxembourg.

- M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam en Hollande, résidant au 30, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

- M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen en Hollande, résidant au 13, rue Rudy Herber L-1749 Howald Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066312.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

EURO LORD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.237.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EURO LORD TRADING S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.237 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 octobre 2003 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. du poste d'administrateur et nomination de la société MULLAN CONSULTING Ltd à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065630.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 48.828.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Signatures.

(066388.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

BETONS FRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R. C. Luxembourg B 6.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2003, réf. LOS-AJ04350, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(066389.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 38.754.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être finalisés du retard de l'audit.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2002.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066315.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

LUMINANT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.698.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 septembre 2003, du rapport et de la décision du Gérant de la société LUMINANT INVESTMENTS, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1. Décharge accordée au Gérant pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- 2) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

3) Du profit qui s'élève à EUR 89.667,04 un montant de EUR 4.483,35 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

4) Distribution d'un dividende de EUR 116.520,- (EUR 85.183,69 profit de l'année 2002, le reste, EUR 31.336,31 va être prélevé du résultat reporté).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUMINANT INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066319.3/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.
